

DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DU FANGO PREALABLE A L'ELABORATION D'UN CONTRAT DE RIVIERE

**Compte rendu de la réunion du 9 Novembre 2007-13H30
Casa marina Galeria**

Liste des participants et absents en dernière page.

Pièces jointes : - Circulaire du 30 janvier 2004 relative au contrat de rivière et de baie
- Note de procédure d'élaboration et d'agrément des CR ou de baie sur le Bassin de Corse.

Introduction et rappels par le Président du PNRC:

Une des priorités du plan de gestion de la réserve de biosphère est la gestion optimale des ressources en eau du bassin versant. A cette fin le PNRC et les Communes ont porté le dossier de recrutement du **technicien de rivière** qui intervient dans la vallée depuis février 2005.

Le Comité de gestion (CG) de la réserve MAB a ensuite décidé le **lancement d'un contrat de rivière** et le groupe de travail « Eau » du CG a élaboré le cahier des charges de cette étude préalable à la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière (CR).

Le PNRC s'est porté maître d'ouvrage de cette étude « Diagnostic du bassin versant du Fango préalable à l'élaboration d'un contrat de rivière » confiée pour un montant de 39000 Euros TTC au Bureau d'études ENVEO Ingénierie (Responsable de l'étude : M. Jean-Christophe Roditis).

L'étude est financée à 60% par l'Agence de l'Eau, 20% par l'OEC, 20% par le PNRC
Le Président du PNRC remercie l'Agence de l'eau et l'OEC pour ce soutien financier.

La lettre de commande du PNRC en date du 24.11.2006 comporte la réalisation d'un document de synthèse relatif à la gestion des ressources en eau du bassin du Fango et l'élaboration du **dossier sommaire de candidature au CR qui sera présenté au Comité de Bassin Corse en Mars ou Avril 2008 pour agrément préalable (selon le calendrier des sessions prévues par le comité de bassin, défini prochainement).**

La procédure d'élaboration du CR comporte ensuite la **création officielle du Comité de rivière** et l'élaboration du dossier définitif du CR à représenter à l'agrément définitif du Comité de Bassin avant signature (cette phase pouvant prendre 1 à 2 ans).

Rappel sur l'outil Contrat de Rivière (CR) : « le CR fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'actions sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc. ...) les modalités de réalisation des études et travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs ».

Jean-Christophe Roditis (Bureau d'études Enveo ingénierie) rappelle que l'état d'avancement du diagnostic et des grands enjeux sur le bassin versant du Fangu a déjà été présenté au Comité de pilotage et au Comité technique de suivi de l'étude lors de la **réunion du 2 Juillet 2007** en Mairie de Galeria.

L'objet de la présente réunion 13H30 / 16H15 est la présentation, pour remarques et observations des partenaires, de la synthèse du dossier sommaire de candidature au Contrat de rivière, c'est-à-dire :

- Le rappel du contexte du contrat de rivière ;
- Un rappel de la synthèse du diagnostic du bassin versant du Fangu ;
- Les documents d'orientation utilisés ;
- La présentation des objectifs de gestion et des orientations d'actions du Contrat de rivière ;
- La présentation du pré-programme d'actions avec approche de leur coût et maîtrises d'ouvrages pressenties ;
- La proposition de 4 études complémentaires à réaliser avant le dossier définitif du CR ;
- La proposition de composition du Comité de rivière (le Comité de rivière sera officialisé après l'agrément préalable du projet en Comité de Bassin Corse).

15 exemplaires du « Dossier sommaire de candidature Contrat de rivière du Fangu, document de synthèse » sont remis aux différents partenaires.

Le Président du PNRC regrette que ce document n'ait pu être diffusé avant la réunion.

Une nouvelle réunion sera nécessaire car il faut prendre du recul pour examiner ce document, notamment pour évaluer la pertinence des actions proposées.

Les grands enjeux du bassin à retenir sont (page 33 du document) :

- Le partage de la ressource
- L'amélioration de la qualité de l'eau dans la zone intermédiaire
- La préservation de la biodiversité
- La prise en compte du risque inondation

Les objectifs de gestion et de préservation, les orientations d'actions et une description des actions à mener (approche globale) sont présentés sous forme de tableaux en pièce 3 du document (pages 46 à 54).

En annexe 1 du document, les planches 13 et 14 synthétisent et spatialisent par grands secteurs du bassin versant le diagnostic, les enjeux et objectifs (grandes orientations d'actions).

Pré-programme d'actions : L'ensemble des opérations qui pourraient être engagées dans le cadre du CR est présenté en pièce 4 du document (pages 55 à 68) par grands volets et sous-volets, sur la base de l'organisation en volet décrite par la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Volet A : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau (A1, A2, A3)

Volet B : Restauration et gestion des milieux, gestion des inondations et de la ressource (B1, B2, B3)

Volet C : Animation et suivi du Contrat de rivière

Une approche des coûts et des maîtrises d'ouvrage pressenties accompagne le descriptif des actions proposées. Les coûts estimatifs devront être affinés pour le projet définitif du CR.

4 études complémentaires (page 69) sont proposées pour réalisation avant l'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière.

- Etude des milieux les plus sensibles sur le bassin versant : zones humides, mares cupulaires, delta, zones de frayères.
- Diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et mise en réserve.
- Etude des relations hydrauliques entre le Fangui, sa nappe alluviale et le delta.
- Etude pour la valorisation des boues de la station d'épuration de Galeria.

Proposition de composition du Comité de rivière :

Présentée en pièce 5 du document (pages 71 à 76), cette proposition doit être amendée par les partenaires.

Le Comité de rivière sera constitué après l'agrément du dossier sommaire de candidature par le Comité de bassin de Corse. Le Président du Comité de rivière sera alors désigné.

Le Comité de rivière validera ensuite le projet définitif du Contrat de rivière avant transmission du Comité de bassin pour agrément. La mise en œuvre des actions pourra alors être engagée.

Remarques diverses exprimées en séance

1. Sur les études complémentaires

Laurence Errecade précise que le cahier des charges de l'étude demandait au Bureau d'étude d'identifier les études complémentaires à mener en cas de manque de connaissances.

Au Comité de pilotage de déterminer si les 4 études sont essentielles. Il est rappelé que ces études doivent être réalisées pendant la phase d'élaboration du dossier définitif du Contrat de rivière (2008 / 2009).

Pour l'Agence de l'eau, la DIREN et l'OEC, s'il y avait à trancher, **l'étude des zones sensibles** paraît moins prioritaire mais pour Antoine Orsini et le PNRC, cette étude doit être également réalisée. Antoine Orsini indique que l'objet de cette étude doit être plus défini plus précisément.

Pour le représentant de la DDAF 2B, **l'étude de la valorisation des boues** de la STEP de Galeria, déjà engagée depuis peu sous maîtrise d'ouvrage communale, est très importante. Elle ne sera donc plus à prévoir dans le cadre des études complémentaires.

Le Président du PNRC s'interroge sur les possibilités d'un financement rapide de ces études. Antoine Orsini indique que la non réalisation de l'ensemble des études complémentaires n'est pas forcément rédhibitoire pour l'agrément définitif du Contrat de rivière.

Y a-t-il un inventaire des espèces endémiques de la rivière selon les saisons (invertébrés, hydrophytes, ...) ? Ce thème sera sans doute à rajouter à l'étude des zones sensibles.

Il est précisé que **l'étude diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable** doit concerner les 2 communes et pas seulement la commune de Manso.

L'étude des relations entre le Fango et sa nappe exploitée est considérée comme nécessaire.

2. Sur les maîtrises d'ouvrage pressenties

Le Pdt du PNRC a proposé un seul porteur en matière de maîtrises d'ouvrage.

Serge Calendini (OEC) souhaite que les maîtrises d'ouvrage pressenties soient identifiées dans un premier temps par la compétence administrative.

J-C Roditis est d'accord sur ce principe : par exemple les actions assainissement relèvent plutôt des communes ou de leurs groupements.

Pierre Roussel (DDAF) rappelle que certains maîtres d'ouvrage sont obligatoires.

Il est précisé que le rôle du technicien de rivière sera en 2008 / 2009 de piloter le projet de dossier définitif du CR pour agrément et notamment de préciser avec les maîtres d'ouvrage pressentis, les coûts et les plans et taux de financement.

François Flori indique que les communes ne pourront décider rapidement (délibérations des CM, prochaines élections) des maîtrises d'ouvrage définitives.

Le Pdt du PNRC souligne que la multiplicité des actions proposées engendrera un coût important pour les communes ; Bénéficieront-elles de subventions à 80% ou 90% ?

3. Autres remarques

P-F Angelini précise que la résorption de la décharge de Capitelle est quasiment réalisée et que la Communauté de communes a en projet de réaliser sur le site une petite déchetterie. Des piézomètres sont installés.

Des suivis fiables existent depuis 4 à 5 ans sur le puits de Galeria. Les premières mesures étaient manuelles, elles sont automatisées aujourd'hui.

Le PPRI est annulé mais une autre procédure va permettre sa mise en place rapidement.

Concernant l'action « recensement et expertise des systèmes d'assainissement autonome », Jean-Jacques Dalbies souhaiterait que l'intitulé de l'action prévoit de rajouter « mise aux normes ». Le Bureau d'étude et l'Agence de l'eau indiquent que le travail d'identification des problèmes permettra dans un premier temps l'identification des priorités de réhabilitations.

P-F Angelini souhaite un gel des constructions le long du fleuve à Manso. Le PLU de Galeria qui sera approuvé en mars ou avril 2008 a tranché sur cette question pour la commune de Galeria et aucune construction ne sera admise en bordure de rivière si elle n'est pas reliée au réseau collectif.

Suite à la question de P Roussel (DDAF), Pasquale Simeoni indique que le zonage assainissement de Galeria est lancé et que la commune de Manso a une carte d'aptitude des sols à l'assainissement réalisée mais pas de véritable zonage approuvé selon la procédure (enquête publique). Elle sera complétée prochainement par la réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Manso.

Volet A2, page 61 Définition d'un périmètre de protection : A Orsini suggère d'intituler définition et mise en œuvre d'un périmètre de protection.

Antoine Orsini recommande, dans le cadre de la recherche de ressources de substitution, de prévoir une étude hydrogéologique.

Pierre Poli rappelle que le pré programme de CR du Reginu n'avait pas abouti faute d'un chef d'orchestre. Il précise que dans le cas présent, le porteur du projet (à savoir le PNRC) est solide. Concernant les actions de gestion piscicole, la création d'une AAPPMA commune au Fangu et au Réginu est en cours, les études génétiques sur la truite sont à poursuivre en relation avec l'ONEMA.

Par ailleurs, il est inutile de prévoir un coût pour la mise en place des réserves de pêche.

Conclusion, relevé de décision et calendrier pour la suite

Plusieurs intervenants soulignent la qualité et le sérieux du travail de synthèse réalisé par le Bureau d'étude. Le Président du PNRC exprime la volonté d'être exemplaires sur ce 1^{er} Contrat de rivière afin de donner l'exemple pour d'autres CR à développer en Corse.

Mme Errecade indique le **planning à respecter** :

Pour tous les partenaires : faire remonter à Pasquale Simeoni très rapidement par courriel leurs corrections, observations, propositions de compléments...

pasquale.simeoni@wanadoo.fr

Pasquale SIMEONI, technicien de rivière PNRC Mairie de Galeria 20245 Galeria

Tel : 06.21.16.00.80 / 04.95.34.39.98

Réunion le mercredi 5 décembre à 13H30, Casa marina Galeria, des comités de pilotage et technique avec le Bureau d'étude pour valider / amender / améliorer le dossier sommaire de candidature au CR et pour décider de la composition du Comité de rivière.

Finalisation du document par le Bureau d'étude, reprographie et diffusion vers le 15 décembre 2007 du dossier à tous les partenaires dont la CTC qui assure le secrétariat du Comité de bassin et qui devra opérer à la consultation de tous les partenaires institutionnels (délai de 3 mois environ).

Passage du dossier en Comité de bassin pour agrément préalable fin mars ou début avril 2008.

**Réunion de présentation du Dossier sommaire de candidature
au Contrat de rivière Fangu. Galeria, Casa marina, 09.11.2007**

PARTICIPANTS :

- Mairie de Galeria : Pierre-François Angelini et François Flori, adjoints au Maire
- Mairie de Manso : Jean-Jacques Dalbies, adjoint au Maire
- Communauté de Communes de Calvi Balagne : Pierre-François Angelini
- SIVU Acqua di Filosorma : François Flori, Président
- PNRC : Jean-Luc Chiappini, Pdt du PNRC, Patrick Lepaulmier, Pasquale Simeoni,
- DIREN : Mauricette Figarella
- Agence de l'eau Rhône Alpes et Corse : Laurence Errecade, Claire Brenot
- OEC : Serge Calendini
- Chambre d'agriculture, Service Développement des territoires : Mélanie Espi
- AAPPMA de la Vallée du Reginu : Pierre Poli
- Conseil Général 2B, cellule Gestion du domaine du Conservatoire du littoral :
Stéphanie Marchetti et Olivier Sabiani (Département 2B, DID, Cellule Gestion du
domaine du CELRL)
- Opérateur DOCOB N 2000 : Fabrice Torre
- Université de Corse : Antoine Orsini
- Association Per u Falasorma sempre vivu : Francescu Simeoni, Président, et Jean-
Pierre Berquer
- ONEMA : Joseph Mattei
- DDAF 2B, Service Environnement Forêt, Cellule Eau : Pierre Roussel
- Comité Scientifique MAB Fango : Marie-Dominique Loÿe-Pilot
- Bureau d'Etudes ENVEO Ingénierie : Jean-Christophe Roditis, Hélène Jethrit

ABSENTS OU EXCUSES :

- Mairie de Calenzana
- Conseil Général : M. Joseph Emmanuelli
- SIVOM du NIOLU
- OEHC
- DIREN – SEMA : Muriel De Basquiat
- CTC / service de l'eau : Nadine Mastropasqua
- Fédération de Corse des AAPPMA : Stéphane Muracciole (life truite)
- CELRL : Jean-Philippe Grillet et Michel Muracciole.